



**Compte-rendu
du Conseil de l'UFR Arts, Lettres et Langues – Metz
du lundi 28 juin 2021 en visioconférence
validé en séance le 4 octobre 2021**

Ordre du jour :

1. Informations générales
2. Approbation du compte rendu du 1^{er} mars 2021
3. Recrutement d'un enseignant contractuel en arts plastiques
4. Recrutement d'un enseignant contractuel en gestion
5. Convention GECO n° 2021-02441 : avenant CPGE
6. Convention GECO N°2021-01343 : accord international avec l'Université de la Sarre
7. Convention GECO N° 2021-02131 : avenant à la convention 2018-01735 (CCNU Wuhan)
8. Informations sur la campagne d'emploi 2021-2022

Présents : C. Abadie, N. Brucker, D. Clemens, A. Copper, P. Degott, T. Dembeck, O. Goetz, N. Graziani, Y. Keromnes, F. Lartillot, Lopez, S. Magnin, R. Martin, A. Michel, P. Nnajofofor, A.-E. Spica, N. Sutter, H. Toussaint.

Excusés : C. Antony, F. Drue, A. Feler, N. Graziani, F. Lavergne, N. Moron

Représentés : L. Klos

Invités : V. Le Floch, M. Lemmel.

P. Degott ouvre la séance du conseil à 9h00

1) Informations générales

M. Degott informe le conseil que la séance de ce jour est la dernière de l'année et sera suivie d'un conseil restreint, il indique que le point relatif aux bilans des fonctions spécifiques habituellement traité en fin d'année universitaire le sera au prochain conseil de rentrée.

a) Composition du conseil :

M. Degott informe le conseil de l'élection de 6 étudiants qui siégeront au conseil d'UFR avec la présence pour cette séance de S. Magnin. A la rentrée deux nouveaux membres invités intégreront le conseil d'UFR : M. Poiré, directeur du département d'anglais et M. El Fassi, directeur du département de lettres.

Par ailleurs, M. Degott signale au conseil que Mme. Lawson ne siègera plus au conseil (collège B) car elle est nommée en qualité de professeur des universités à Nancy. Une élection partielle ne sera pas indispensable étant donné qu'au printemps 2022 une élection prévoit le renouvellement de la totalité des sièges du conseil d'UFR.

b) Situation sanitaire :

Avec l'amélioration de la situation sanitaire, les informations transmises par M. Degott à l'ensemble des personnels le 20 mai dernier devraient rester d'actualité. La rentrée est prévue en présentiel avec 100% des effectifs mais les conditions pourraient être adaptées si la situation sanitaire l'exigeait.

Aucun dédoublement d'amphithéâtre ne serait donc à prévoir. Un second scénario pourrait toutefois être envisagé, qui se traduirait par un passage en demi-jauge pour les CM regroupant plus de 70 étudiants, en cas de situation sanitaire plus défavorable.

Au niveau de l'aération, une vigilance est à avoir (taux d'aération, ...). Il faudrait donc prévoir des cours moins longs et prévoir un quart d'heure d'aération entre les cours. Des consignes devraient suivre. Des tuteurs d'accueil seront recrutés pour permettre aux primo-entrants de s'adapter au mode de fonctionnement du campus et informer les néo-étudiants des mesures sanitaires.

c) Maquettes :

Les demandes de modifications de maquettes ont bien été réceptionnées et le vote est prévu le 29 juin 2021.

Il restera à revoir les modalités de contrôle des connaissances dans le mois qui suivra la rentrée.

d) Auto-évaluation des formations :

La remise des dossiers est prévue le 15 octobre 2021.

e) Travaux :

La situation des travaux prévus est la suivante :

- Le désamiantage de la réserve sans les sous-sols des ateliers d'arts plastiques,
- L'électrification de la salle noire devrait être faite pour la rentrée,
- La salle A208 : les peintures devraient être faites pendant l'été et elle devrait être équipée en salle de Visioconférence pour la Toussaint,
- Les portes des amphithéâtres : la vérification amiante est en cours,
- Les travaux au niveau des luminaires des ateliers 3 ne sont pas encore finalisés,
- Les toitures des bâtiments A et B seront refaites dans le courant de l'été.

M. Brucker s'interroge sur la lenteur des travaux due probablement à un manque de personnels et regrette que les travaux n'aient pas eu lieu pendant cette période où il y avait peu de monde sur le site.

M. Degott regrette également cette situation et précise que le STS (service technique de site) rencontre effectivement des difficultés, notamment sur le plan des ressources humaines.

M. Lemmel précise que cette situation pourrait perdurer à moyen terme. L'UFR ne dispose plus de service de maintenance dédié, celui-ci, désormais mutualisé sur l'ensemble du campus doit assurer une équité de traitement entre les différentes entités présentes sur l'île du Saulcy. La priorité du STS, concentrée sur la mise en sécurité du campus du Saulcy, explique également en partie les retards pris dans l'exécution des travaux. Cela aura également pour conséquence de recourir à l'externalisation de la plupart des travaux d'entretien et de rénovation et, de fait, de solliciter de manière significative les ressources financières de l'UFR sans aucune compensation de l'Université.

M. Degott précise que la gestion de site du campus du Saulcy (animation du campus en lien avec le STS et les usagers) sera tournante entre toutes les composantes du Saulcy avec une périodicité de deux ans. Ainsi à partir de septembre 2021, l'IUT prendra en charge cette gestion de site, suivie de notre UFR à compter de septembre 2023.

Parmi les travaux à venir, l'UFR MIM sera réaménagée. Le projet comporte notamment la création de l'Espace Rabelais qui vise à accueillir des activités de recherche (bureaux et salles de cours) et probablement de nouvelles salles de cours mutualisables entre toutes les composantes. Les travaux de réaménagement de l'île sont poursuivis. Les sens de circulation vont être redessinés, ce qui aura un impact une possible réduction des places de stationnement. Un groupe de travail comportant un représentant par composante sera mis en place.

f) Appels à projets Mut@camp :

Lors du dernier conseil d'UFR, trois projets avaient été votés. Suite à une réunion entre la direction de l'UFR et la DVUC, des réserves ont été émises quant à l'adéquation de ces projets avec les critères de recevabilité de mut@camp (projets en lien avec la vie étudiante et non avec la pédagogie).

Ces trois projets seront finalement intégrés dans l'appel à projets de Metz Métropole, à savoir le financement de :

- la galerie 0.15 essais dynamiques,
- d'un emploi contractuel pour la communication de l'UFR (emploi en lien avec la galerie et la promotion de la formation continue),
- d'équipements divers dans le cadre du développement des formations à l'international.

A ce titre, M. Degott remercie Mme. Spica, M. Nnajofofor et M. Lemmel pour leur investissement et leur contribution.

Enfin, l'UFR a décidé de revoir l'ensemble du dossier pour le prochain appel à projet mut@camp. Il s'agirait, avec le soutien du département des arts plastiques, de mener une réflexion autour de l'identité graphique et visuelle de l'UFR, en lien avec un projet d'intégration de l'œuvre de M. Paysant.

g) Ressources humaines :

De nouveaux collègues intégreront l'UFR à la prochaine rentrée : en anglais et en néerlandais, une nouvelle maîtresse de langue en anglais LEA et en allemand les lecteurs en allemand ont été reconduits. De nouveaux ATER vont être également recrutés notamment M. Chemin en anglais-LEA en remplacement de M. Castellana et en lettres en remplacement de Mme Lawson, M. Genissel et M. Rolland en arts.

Par ailleurs de nouveaux titulaires sont affectés à la rentrée :

- en musique : Mme. Deutsch (PR) et M. Nussbaum (PRAG),
- en LEA : Mme Bœuf (MCF gestion) en remplacement de V. Khim.

M. Degott informe le conseil que les procédures de recrutement des vacataires vont être simplifiées et ne seront plus validées par le Conseil Scientifique. L'assouplissement de cette procédure devrait permettre un paiement mensuel au lieu du paiement semestriel ou annuel comme cela était le cas jusqu'à présent. Cette modification n'inclut pas les intermittents du spectacle et les chargés de cours européens.

M. Degott signale que le référentiel a évolué ce qui permettra à certaines catégories de personnels (vacataires) d'accéder à certaines primes (suivi de stage, encadrement de projets), les contractuels

pourront élargir à toutes les lignes du référentiel (activités limitées au suivi de stage, mémoire). Point important, le plafond d'heures référentiel ne pourra plus être dépassé (128 h).

Enfin, M. Degott informe le conseil que l'UFR a obtenu deux délégations CNRS (M. Pascal et Mme Por) et deux nominations à l'Institut Universitaire de France (Mme Placial et Mme Por).

2) Approbation du compte rendu du 1er mars 2021

Voté à l'unanimité

3) Recrutement d'un enseignant contractuel en arts plastiques

Le recrutement d'un enseignant doit être soumis au conseil d'UFR et non au conseil scientifique. Il s'agit du renouvellement de Mme Marull (classée 1^{ère}) pour un service de 384 heures. Mme. Michel indique que ce recrutement est un appui important pour le département Arts.

Voté à l'unanimité

4) Recrutement d'un enseignant en gestion en L.E.A.

Ce renouvellement concerne M. Fall en gestion. Mme. Le Floch précise que l'enseignant a donné toute satisfaction en 2020-2021.

Voté à l'unanimité.

5) Convention GECO n° 2021-02441 : avenant CPGE

1^{er} avenant entre l'Université et le lycée G. de La tour à Metz afin d'intégrer les élèves de classes préparatoires en licence arts du spectacle,

2^{ème} avenant entre l'Université et le lycée H. Poincaré précise les modalités d'intégration des élèves de classes préparatoires en 2^{ème} année de licence ADS (ces derniers prennent l'option cinéma). M. Goetz regrette que cet avenant ne soit pas étendu à l'option théâtre. M. Degott indique qu'à l'avenir un avenant pourrait être établi pour l'option théâtre.

Voté à l'unanimité

6) Convention GECO n° 2021-01343 : accord international avec l'Université de la Sarre

Convention entre le département de musique et l'Université de la Sarre, pour un cursus binational qui permet aux étudiants de musique d'obtenir deux licences, à la condition d'effectuer leur année de L3 à Sarrebrück.

La convention est soumise au vote : 2 abstentions

7) Convention GECO n° 2021-02131 : avenant à la convention 2018-01735 (CCNU Wuhan)

Cette convention concerne les étudiants de la CCNU Wuhan en double diplôme : le M1 est réalisé à Wuhan, le M2 à Metz et le M3 à Wuhan. Ces étudiants bénéficient d'une exonération partielle

des frais d'inscription (en accord avec la direction des relations internationales et la DFOIP) et en cas de redoublement cette exonération fait l'objet d'une renégociation.

M. Degott indique que les nouveaux étudiants bénéficieront d'une nouvelle tarification.

Voté à l'unanimité

Point formel :

Demande de financement des déplacements des étudiants de licence EFA pour un séminaire à Sarrebrück.

Voté à l'unanimité

8) Informations sur la campagne d'emplois 2021-2022

M. Degott informe le conseil sur les postes vacants et les éventuelles publications de postes à venir. La situation actuelle est la suivante :

- Le poste de PRAG Gestion n'ayant pas été publié cette année, des discussions sont à prévoir quant à sa publication dans le cadre de la prochaine campagne ;
- Pour les postes de MCF de M. Castellana, parti en retraite, il est prévu un redéploiement vers le chinois en LEA, en raison de développement pris cette langue au sein du département ;
- Le poste de MCF laissé vacant par la mutation de S. Lawson fera l'objet d'un report de publication (politique de l'établissement) ;
- Deux départs possibles d'enseignants chercheurs : N. Graziani et P. Halen ;
- Deux départs certains d'enseignants du second degré : N. Pressager et R. Thiel ;

Le maintien du poste en informatique (NUMOC) reste incertain, car d'autres besoins dans la composante sont particulièrement, voire plus, importants, notamment en arts plastiques. En effet, le poste de contractuel octroyé par l'établissement ne sera sans doute pas reconduit au-delà de l'actuel contrat, soit à partir de la rentrée 2024. Le poste en informatique pourrait ainsi être redéployé vers les arts plastiques. Mme. Le Floch indique que le poste est rattaché à LEA. Si l'informatique venait à être enseignée en vacances, la situation serait compliquée. M. Degott précise que les postes appartiennent au collégium, et qu'il y sera fait part de cette remarque. Les problèmes d'encadrement en arts étant particulièrement criants, des choix seront à faire.

9) Divers

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 10 h 38.